



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Robert, tenue le 10 mars 2025 à 19 h 30, à la salle communautaire.

Sont présents: Michel Boisvert, Joël Pelletier, Stéphane Cournoyer et Myriam Chapdelaine

Sont absents : Yan Bussières, Annie Laliberté

Gilles Salvas, maire préside l'assemblée. Mme Nathalie Lussier, directrice générale/greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Gilles Salvas, maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance.

9051-03-2025

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'ordre du jour, ce avec les modifications apportées.

ADOPTÉ

9052-03-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 3 février 2025 et ce sans modification.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

9053-03-2025

RAPPORT MRC/COMITÉ/LOISIRS

M. le maire fait le rapport de la rencontre avec HydroMéga

9054-03-2025

APPROBATION DES COMPTES

Sur proposition de Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter et de payer les comptes présentés: du 4 février 2025 au 10 mars 2025 :

Comptes: 341 523.39\$

Salaires : 21 212.84\$

Total : 362 736.23\$

DÉPENSES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins à lesquelles les dépenses ci-haut décrites par le Conseil de la susdite Municipalité.

Nathalie Lussier, Directrice générale/greffière-trésorière

ADOPTÉ

9055-03-2025

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

A) Demande d'utilisation de la patinoire – cours de danse Ashley Pelletier

Sur proposition de Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser Ashley Pelletier à utiliser la patinoire les lundis du mois de juin à août pour y tenir des cours de danse country. Le coût sera de 100\$/ lundi.

ADOPTÉ

9056-03-2025

ADOPTION DU RÈGLEMENT #439-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #356-2011 - ÉOLIENNES

Sur proposition de Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter le règlement #439-2024 modifiant le règlement #356-2011 sur les éoliennes, et ce sans modification.

ADOPTÉ

9057-03-2025

ADOPTION DU RÈG #440-2025 CONCERNANT LA LOCATION DES ESPACES MUNICIPAUX

Sur proposition de Michel Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter le règlement #440-2025 concernant la location des espaces municipaux.

ADOPTÉ

9058-03-2025

DOSSIER VENTE POUR TAXES 2025

Sur proposition Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale à envoyer la liste de comptes de taxes 2023-2024 en vente pour taxes à la MRC Pierre-De Saurel. Des frais supplémentaires seront alors chargés.

De plus, la directrice générale est nommée comme enchérisseur, lors de la vente de propriétés pour taxes qui sera tenue en juin 2025, ce s'il y a lieu.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Sur proposition de Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver l'embauche de Mme Isabelle Asselin comme responsable inspecteur en bâtiment et comme fonctionnaire désigné responsable de l'application de la réglementation en urbanisme et du Q2 r.22 ainsi que la réception des demandes d'accès à l'information au département de l'urbanisme et de tous autres règlements applicables sur le territoire de la Municipalité et de la délivrance des constats d'infractions pour toute infraction aux règlements susmentionnés, ainsi que de Mario Villeneuve comme substitut à titre de fonctionnaire désigné pour l'application de ladite réglementation et pour la délivrance des constats d'infraction.

Les conditions font partie du contrat de travail.

ADOPTÉ

9060-03-2025

DEMANDE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Sur proposition de Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) d'autoriser le paiement des heures supplémentaires, de l'inspecteur municipal exécuter en dehors des heures de travail régulières.

Le paiement se fera sur entente entre les parties et payable dans l'année en cours.

ADOPTÉ

9061-03-2025

GVL - OFFRE DE SERVICE 2025 POUR LA GESTION DU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se doter d'un camp de jour attrayant et répondant aux critères actuels des parents et aux normes provinciales tout en offrant la meilleure expérience possible aux enfants de 5 à 12 ans;

CONSIDÉRANT QUE considérant les enjeux de recrutement, la rareté de la main d'œuvre et l'augmentation des besoins en termes de service offert;

CONSIDÉRANT QUE Gestion Vincent et Limoges inc. (GVL) offre également un programme d'accompagnement pour les enfants à besoins particuliers uniquement aux résidents de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts par GVL comprennent la gestion des ressources financières, des ressources matérielles et des ressources humaines du camp de jour d'une durée de 8 semaines;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice aux loisirs recommande d'accepter la proposition de GVL en vigueur pour la gestion du camp de jour pour les périodes estivales de 2025

EN CONSÉQUENCE, Il est PROPOSÉ par Stéphane Cournoyer D'OCTROYER, pour la période estivale de 2025, un contrat pour la gestion complète du camp de jour régulier pour les enfants de 5 à 12 ans à Gestion Vincent et Limoges inc. (GVL), au coût de 170 \$ par enfant, plus les taxes applicables, duquel une portion sera assumée par la Municipalité et l'autre par l'utilisateur de ce dernier;

D'ACCEPTER la proposition 2025 de GVL pour le poste d'intervenant volant offert uniquement aux résidents de la Municipalité, au coût de 500 \$, plus les taxes applicables, pour la formation de chaque intervenant volant et/ou accompagnateur ainsi qu'un montant hebdomadaire variant entre 828 \$ et 1 035 \$, plus les taxes applicables, correspondant au salaire du poste d'intervenant volant, le tout assumé par la Municipalité;

DE PUISER la dépense relative à ce contrat à même les activités financières (budgets 2025);

D'AUTORISER la directrice générale/greffière-trésorière et/ou la coordonnatrice aux loisirs à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

ENTENTE CAMP DE JOUR MUNICIPAUX – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

CONSIDÉRANT que les camps de jour municipaux évoluent constamment afin de répondre aux besoins changeant de la population ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne (Québec), chaque municipalité a l'obligation légale d'offrir un accommodement raisonnable aux personnes ayant des besoins particuliers ;

CONSIDÉRANT que certains parents résidant dans une municipalité de la MRC choisissent d'utiliser le service d'accompagnements de la Ville de Sorel-Tracy pour leurs enfants ;

CONSIDÉRANT que l'intégration des enfants provenant d'autres municipalités au sein du service d'accompagnement de la Ville de Sorel-Tracy engendre des coûts significatifs pour cette dernière ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Sorel-Tracy de maintenir sa proposition aux municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel quant à l'offre de service d'accompagnement;

CONSIDÉRANT la collaboration entre la Ville de Sorel-Tracy, l'ADIRS et le CISSS de la Montérégie Est pour le développement d'un camp spécialisé destiné aux enfants à grand besoins, visant à répondre de manière plus ciblée et efficace à ces besoins spécifiques;

CONSIDÉRANT que cette proposition ne désresponsabilise en aucun cas les municipalités concernées de leurs obligations envers leurs citoyens ;

Par ces motifs, il est proposé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

1. QUE les municipalités situées sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel puissent effectuer les inscriptions aux camps de jour en étapes, en accordant la priorité aux résidents de leur municipalité respective ;
2. QUE les municipalités s'engagent à rembourser la Ville de Sorel-Tracy pour les frais associés au service d'accompagnement utilisé par leurs citoyens et, le cas échéant, rembourser les frais associés à la fréquentation du camp spécialisé de l'ADIRS ;
3. QUE la correspondance expliquant les modalités de fonctionnement soit utilisée comme document de référence pour l'application de cet engagement.

ADOPTÉ

9063-03-2025

ENTENTE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DES SERVICES DE CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - 2025

Sur proposition de Michel Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la présence des cadets de la Sûreté du Québec entre autres pour de la surveillance à pied et à vélo, ainsi que des activités de prévention et de sensibilisation tout en assurant une présence lors d'événements et ce pour un total de quatre (4) heures pour la période estivale 2025. Les coûts sont de 224.00\$.

ADOPTÉ

9064-03-2025

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS AN 3 (PÉRIODE DU 01/1/2024 AU 31/12/2024)

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 30 septembre 2021;

Considérant que l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque Municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

Considérant que l'an 3 correspond à la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;

Considérant que le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la Municipalité de Saint-Robert en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma;

Considérant qu'une copie du rapport municipal d'activités a été remise aux membres du Conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le rapport municipal d'activités de l'an 3, tel que déposé, soit adopté et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport de synthèse régional et l'envoi au ministère de la Sécurité publique (MSP).

ADOPTÉ

9065-03-2025

INVITATION SOUMISSION ASPHALTAGE (RAPIÉCAGE)

Sur proposition de Stéphane Cournoyer, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'invitation d'entrepreneurs pour soumissionner pour les travaux d'asphaltage (rapiécage), l'ouverture des soumissions se fera le 27 mars 2025 à 10 h 01.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

PROJET CIRCONFLEXE – STATION CONNECTÉE PAR J.A. FILLION

Tania la coordonnatrice aux loisirs, nous présente le projet Circonflexe (casiers connectés) BoxUp – prêt pour bouger, ce projet vise à rendre accessible à la population des équipements sportifs, récréatifs et adaptés afin de favoriser la pratique d'activités physique. Le service de prêt est gratuit et ce avec un minimum de gestion humaine.

Ce projet est innovant et soutenu financièrement soutenu par le gouvernement du Québec.

Sur proposition de Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition du projet Circonflexe pour 6 casiers au coût de 27 000\$ avec une subvention de 21 600\$ et la contribution de la municipalité sera de 5 400\$ + les frais inhérents au projet, tel que présenter dans le projet déposé.

ADOPTÉ

9067-03-2025

APPUI AU PROJET D'AMENAGEMENT DANS LA BRANCHE 17 DE LA TROISIEME RIVIERE POT AU BEURRE

CONSIDÉRANT que l'UPA de la Montérégie, en collaboration avec la MRC de Pierre-De Saurel, projette l'aménagement d'un chenal à deux niveaux d'une longueur d'environ 800 mètres sur la branche 17 de la Troisième rivière Pot au Beurre, dans la municipalité de Saint-Robert (lot 4 668 000, 4 668 001, 4 668 002, 4 668 080, 4 668 081, 4 668 083 et 4 669 342);

CONSIDÉRANT que ce projet vise à ralentir le débit de l'eau et à contrôler l'érosion;

CONSIDÉRANT que l'UPA et la MRC ont obtenu des subventions pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que les étapes suivantes sont complétées :

- Élaboration des plans et devis par la firme Avizo experts-conseils;
- Signature des ententes avec les propriétaires riverains concernant l'acceptation du projet;

CONSIDÉRANT que l'aménagement projeté prévoit l'élargissement du chenal de 3 mètres sur une longueur de 800 mètres, ce qui entraînera une perte en culture de 0,24 ha;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens une demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles est requise auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel doit obtenir cette autorisation de la CPTAQ avant de déposer le projet au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), pour approbation;

CONSIDÉRANT que l'appui de la Municipalité de Saint-Robert au projet est nécessaire pour la poursuite du projet ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Robert doit donner son accord concernant la perte de superficie cultivable;

Il est proposé par Michel Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) :

Que la Municipalité de Saint-Robert appuie le projet visant l'aménagement d'un chenal à deux niveaux dans la branche 17 de la Troisième rivière Pot au Beurre et donne son accord concernant la perte de superficie cultivable.

ADOPTÉ

9068-03-2025

AUTORISATION DÉCOMPTE #5 – CONSTRUCTION SOREL LTÉE

Sur proposition de Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement du décompte #5 à venir et ce selon les recommandations de l'architecte au dossier, Jean Paré.

ADOPTÉ

9069-03-2025

ANNULATION DE LA RÉOLUTION #9027-01-2025 – PONT DE LIGNE RANG ÉTHIER

Sur proposition de Stéphane Cournoyer résolu d'annuler la résolution #9027-01-2025 et ce considérant que les travaux demandés ne concernent pas tous la municipalité.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

ACHAT D'UN DÉGLACEUR DE CONDUITE

Sur proposition de Michel Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat d'un déglaceur de conduite de la compagnie Stelem, au coût de 4 388.00\$ + taxes. La dépense sera prise au surplus accumulé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

9071-03-2025

DIVERS

A) LOCATION DÉGLACEUR DE CONDUITE

Sur proposition Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la location du déglaceur de conduite au coût de :

100\$/h pour les résidents

150\$/h pour les non-résidents

+ le taux horaire de l'inspecteur payable directement à lui

ADOPTÉ

9072-03-2025

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 H 23, Myriam Chapdelaine propose la levée de la séance.

Gilles Salvas
Maire

Nathalie Lussier,
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Gilles Salvas, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

10 mars 2025